

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 58260 B1** (51) Cl. internationale : **D06N 3/14; D06N 3/00**

(43) Date de publication :
31.01.2024

(21) N° Dépôt :
58260

(22) Date de Dépôt :
20.12.2021

(30) Données de Priorité :
22.12.2020 IT 202000031787

(71) Demandeur(s) :
Colonna S.p.A., Via Bruno Buozzi, 17/b Fraz. Ponte a Egola - Stradario 21300 56024 San Miniato (PI) (IT)

(72) Inventeur(s) :
MONTANELLI, Paolo ; SPINELLI, Nico

(74) Mandataire :
SABA&CO

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 21216040.2

(54) Titre : **PROCÉDÉ DE FABRICATION D'UNE MATIÈRE SIMILI-CUIR BIO-SOURCÉE ET VEGAN**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un procédé à impact environnemental réduit pour la production d'un matériau simili cuir d'origine biologique par traitement d'un coagulat de polyuréthane, qui permet d'obtenir un matériau végétalien, imprimable pour obtenir le même aspect que le cuir naturel. Ce matériau présente également des caractéristiques physiques et mécaniques considérablement améliorées qui le rendent utile pour les applications les plus variées, dans le secteur de la mode, notamment pour créer et/ou décorer des vêtements, des chaussures et de la maroquinerie, dans le secteur du meuble et du design, et dans tout autre domaine. autre secteur connexe.

RENDICATIONS

1. Un procédé de fabrication d'un matériau en simili cuir, biosourcé et végétal, avec un impact environnemental réduit et exempt de traitements aux sels métalliques, comprenant les étapes qui consistent à :
- i) mouiller dans un tambour à eau un coagulat de polyuréthane issu de sources renouvelables ;
 - ii) traiter ledit coagulat avec des tanins synthétiques par leur addition dans ledit tambour ;
 - iii) sécher et appliquer par pulvérisation et/ou au rouleau un agent adhésif polyuréthane.
2. Le procédé selon la revendication 1, comprenant en outre une étape de coloration avec des colorants azoïques entre ladite étape ii) de traitement avec des tanins et ladite étape iii) de séchage.
3. Le procédé selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, comprenant en outre une étape de fixation au pH acide entre ladite étape ii) de traitement aux tanins et ladite étape iii) de séchage ou, si elle est présente, immédiatement après ladite étape de coloration.
4. Le procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit coagulat de polyuréthane est un tissu en fibres naturelles et/ou artificielles sur lequel du polyuréthane provenant de sources renouvelables a été appliqué par coagulation.
5. Le procédé selon la revendication 4, dans lequel lesdites fibres naturelles et/ou artificielles sont choisies parmi le lin, le coton, le chanvre, la viscose et leurs mélanges.
6. Le procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit coagulat de polyuréthane est essentiellement constitué de viscose et de polyuréthane provenant de sources renouvelables.
7. Le procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits tanins synthétiques sont des tanins de substitution à impact environnemental réduit choisis parmi les composés phénoliques, aryle sulfoniques, hydroxyle aryle sulfoniques, dihydroxy diphényle sulfoniques, leurs mélanges et leurs produits de condensation.
8. Le procédé selon la revendication 7, dans lequel lesdits tanins synthétiques sont des produits de condensation par liaison méthylène d'acides aryle sulfoniques et hydroxyle aryle sulfoniques.
9. Le procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'agent adhésif polyuréthane est un adhésif polyuréthane aliphatique.
10. Le procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre l'application d'un agent anti-poussière, par pulvérisation et/ou par rouleau, sur ledit matériau après séchage et avant et/ou après l'application dudit agent adhésif polyuréthane.

11. Le procédé selon la revendication 10, dans lequel ledit agent anti-poussière est choisi parmi les agents acryliques/polyuréthaniques.
- 5 12. Le procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre des étapes de finition et/ou d'impression du matériau issu de ladite étape iii) de séchage et d'application d'un agent adhésif.
- 10 13. Un matériau en simili cuir, biosourcé et végétal, susceptible d'être obtenu par le procédé de fabrication selon les revendications 1 à 12, ledit matériau étant un coagulat de polyuréthane provenant de sources renouvelables traité selon ledit procédé et ayant les caractéristiques tactiles et visuelles du cuir animal et une durabilité, une solidité de la couleur et une résistance mécanique améliorées par rapport au coagulat de polyuréthane de départ.
- 15 14. Utilisation d'un matériau en simili cuir tel que défini dans la revendication 13, en tant que matériau de remplacement du cuir animal.
- 20 15. Un article fabriqué, entièrement ou partiellement, avec le matériau en simili cuir tel que défini dans la revendication 13.